

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste  
 et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées,  
 sauf restitution dans ce dernier cas ;  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.

Les articles communiqués doi-  
 vent être remis au bureau du  
 journal la veille de la reproduc-  
 tion, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 9 MARS

## LES BORDEREUX D'IMPÔTS

Pour 1891

(Suite et fin)

La troisième espèce de contribution est celle qui porte le nom de personnelle-mobilière.

Elle comprend deux éléments : la cote personnelle fixe et la cote mobilière basée sur le loyer, la valeur locative, de la maison habitée par le contribuable étant considérée, ce qui n'est pas toujours exact, comme le critérium de la fortune présumée de ce dernier.

C'est un impôt de répartition. Il résulte des documents fournis au Conseil général et de la discussion lors du dernier répartition, que pour Maine-et-Loire le contingent de la contribution mobilière, en deux ans, du budget de 1889 à 1891, a subi une augmentation de 52,472 fr. Cette augmentation, pour la plus forte part, est la conséquence de l'évaluation récente des propriétés bâties, comme l'a reconnu M. le directeur général des contributions directes. (Voir *Officiel* du 7 août 1890 et procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 août.)

Cette contribution ayant pour base le loyer ou la valeur locative de l'habitation, il paraît logique de faire figurer le chiffre réel de cette valeur locative dans le bordereau d'avertissement. Pour une cause inconnue, on a préféré prendre un chiffre fictif et encore ce chiffre fictif n'est-il pas calculé de la même façon dans tout le département. A Saumur, à Cholet, il est du dixième ; à Angers, il est (pour quel motif ?) des deux cinquièmes, de telle sorte qu'une maison ayant une valeur locative de 4,000 fr. sera indiquée sur cette partie du bordereau comme représentant un loyer de 400 fr. !

C'est ce chiffre fictif qui, multiplié par le centime-le franc (à Angers 0,2623...) donne le montant de la contribution due en principal et en centimes additionnels.

Nous ferons la même remarque pour la contribution foncière : il serait désirable que le chiffre de la contribution fût divisé en deux parties : la portion relative au principal et celle relative aux centimes additionnels avec indication du nombre de ces centimes.

Ceux-ci se subdivisent en centimes généraux au nombre de 2,312 (au lieu de 8.42 comme pour la contribution foncière) ; départementaux au nombre de 46.60, et communaux dont le nombre est variable.

En quatrième lieu vient la contribution des portes et fenêtres dont la base est facile à vérifier.

Enfin vient la contribution des patentes, plus compliquée et qui mériterait une étude spéciale. Nous nous contenterons de dire que l'augmentation donnée à la valeur des propriétés bâties a eu son influence très sensible sur les patentes, l'une des bases de cet impôt étant un droit proportionnel à la valeur locative. Le nombre des centimes additionnels qui frappe la contribution des patentes est généralement

élevé : 42 centimes généraux, 21.60 départementaux, sans compter les centimes communaux.

Il appartient à chaque contribuable d'examiner avec soin ses avertissements d'impôts, de demander à l'administration, qui s'empresera de le lui donner, toutes les explications nécessaires et, en cas de surcharge paraissant non motivée, de faire une réclamation devant l'autorité compétente.

Il y a deux modes de réclamation pour les demandes en décharge ou réduction.

On peut d'abord les faire, sans frais ni formalités, sous forme de simples déclarations. Ces déclarations sont reçues à la mairie du lieu de l'imposition et consignées sur un registre. Le délai est d'un mois, à partir de la publication des rôles. (Art. 2, loi du 21 juillet 1887.)

La distribution tardive des bordereaux rend quelquefois illusoire ce mode de réclamation. C'est ainsi qu'à Angers on n'a distribué que dans la seconde quinzaine de février les avertissements, alors que le rôle des contributions foncières et des portes et fenêtres avait été publié le 25 janvier.

Par ailleurs, ce mode de réclamation ne peut avoir d'application utile que pour les déclarations dont l'exactitude est susceptible d'être constatée immédiatement et à l'aide d'une vérification sommaire.

Il n'en est pas ainsi le plus souvent des réclamations concernant l'impôt foncier sur les propriétés bâties, ces réclamations portant implicitement sur la consistance des locaux imposables, leur situation, leur évaluation taxée d'exagération.

Aussi, par une circulaire en date du 12 janvier dernier, M. le préfet engageait-il les maires à prévenir les déclarations de ce genre en expliquant aux contribuables qu'ils devraient plutôt recourir pour leurs réclamations à la voie ordinaire tracée par l'art. 4 de la loi de 1887.

La forme de ces réclamations consiste dans une pétition adressée au sous-préfet ou au préfet (sur papier timbré pour les cotes supérieures à 30 fr.) et accompagnée de l'avertissement et de la quittance des douzièmes échus.

Toutes les fois qu'il s'agira donc de réclamations importantes concernant l'impôt foncier notamment, le contribuable devra les consigner dans une demande régulière dont l'instruction se fera par l'administration des contributions directes et dont le jugement sera soumis au conseil de préfecture.

Le délai ordinaire est de trois mois. Mais pour la contribution foncière des propriétés bâties, la loi de 1890 a créé un délai exceptionnel de 6 mois en 1891, à partir de la promulgation du rôle, en faveur de ceux qui voudraient réclamer contre l'évaluation attribuée à leurs propriétés. En 1892, ceux-ci pourront également réclamer pendant un délai de 3 mois.

Mais les contribuables devront, s'ils croient avoir droit de réclamer, user de ce double délai. Car, d'après l'art. 8 de la loi de 1890, les évaluations servant de base à la contribution

pour les propriétés bâties ne doivent être révisées que tous les dix ans.

A. BRUAS.

## INFORMATIONS

Il est sérieusement question que les Chambres se séparent le samedi 21 courant jusqu'au 22 avril pour les vacances de Pâques et la réunion des Conseils généraux.

Le Conseil municipal de Paris a décidé de mettre les préaux des écoles à la disposition des organisateurs de la manifestation du 1<sup>er</sup> mai. Un gouvernement sérieux ne permettrait pas qu'une assemblée factieuse prit officiellement partie pour l'éméute.

Un ordre du général Saussier a été publié, il y a quelques jours, par voie de rapport, dans les casernes du gouvernement militaire de Paris, relativement à la célébration des Pâques; l'ordre du Gouverneur rappelle que toutes permissions ayant pour objet de faciliter aux hommes qui en feraient la demande l'accomplissement du « devoir pascal » devront être accordées par le chef de corps.

Quelques journaux signalent ce document avec des commentaires étonnés, comme s'il s'agissait d'une mesure nouvelle, inaugurée par M. le général Saussier. Nos confrères oublient que les prescriptions relatives à la célébration des Pâques dans l'armée sont très anciennes; l'ordre en question a eu simplement pour objet de les rappeler aux chefs de corps; ce n'est point du tout une innovation.

M. Carvalho est nommé directeur de l'Opéra-Comique.

On parle beaucoup à Berlin d'un rapprochement entre Guillaume II et M. de Bismarck. Bien que cette nouvelle soit loin d'être confirmée, il est évident que l'empereur revient à la politique de son ancien chancelier à propos du socialisme.

## LE PRINCE NAPOLÉON

On mande de Rome que l'état du prince Napoléon s'est beaucoup aggravé l'avant-dernière nuit.

La princesse Clotilde est arrivée de Turin; elle est descendue à l'hôtel de Russie, où habite le prince Napoléon.

La princesse Lœtitia était attendue. La princesse Clotilde est arrivée dans un wagon de première classe avec d'autres voyageurs. Elle était attendue par le roi, qui l'a fait passer dans un salon royal d'attente et resta avec elle trois quarts d'heure. Le roi accompagna sa sœur à l'hôtel de Russie, où se trouve le prince Napoléon.

Une dame venue de Paris, qui s'est installée auprès du prince, fut aussitôt prévenue et s'éloigna, cédant la place à la femme légitime.

On se demande si la princesse Clotilde verra le Pape. On sait qu'elle n'est même pas venue à Rome à la mort de son père, le roi Victor-Emmanuel, parce que Pie IX lui fit savoir qu'il

ne la recevrait pas. Il est très probable qu'avant de se mettre en voyage elle se sera assurée que Léon XIII la recevrait.

Les amis particuliers du prince Napoléon ont reçu hier matin une dépêche leur annonçant que l'état du prince était « très grave. »

Tout fait prévoir une issue fatale à bref délai.

## HERBETTE ET DE MUNSTER

M. Herbette, dans une interview avec un correspondant du *XIX<sup>e</sup> Siècle*, a constaté qu'on a été très vexé à Berlin de l'attitude des peintres français parce qu'ils ont obéi aux injonctions de quelques tapageurs. On a trouvé illogique la conduite des peintres qui vont à Munich, à Stuttgart, et refusent d'aller à Berlin.

M. Herbette a ajouté que le voyage de l'impératrice Frédéric était peut-être imprudent, mais il a été entrepris sans que personne fût consulté; il a affirmé que quant à lui il n'a jamais formulé la moindre opinion favorable ou défavorable. M. de Munster, de son côté, a été prévenu un jour seulement avant l'arrivée de l'Impératrice à Paris. M. Herbette n'est nullement partisan d'une alliance franco-allemande, qu'il considère comme impossible, mais il s'efforce de travailler le plus possible à une détente avec l'Allemagne, où nous avons de nombreuses sympathies.

MM. Herbette et de Munster sont deux ambassadeurs aussi innocents que l'enfant qui vient de naître.

L'*Echo de Paris* signale depuis le 1<sup>er</sup> janvier un redoublement d'activité dans les établissements militaires de Bourges. Les ateliers de fonderie, de pyrotechnie, de cartoucherie ont dû embaucher de nouveaux ouvriers pour suffire aux commandes de matériel d'artillerie et de munitions de guerre.

## UN IMPORTANT ARRÊT

Les Frères des écoles chrétiennes, qui luttent si courageusement contre les entreprises du fisc, viennent enfin d'obtenir gain de cause devant la Cour de cassation.

L'administration de l'enregistrement qui, basée sur un jugement du tribunal de la Seine, élevait la prétention de percevoir l'impôt de 3 0/0 pour tous les immeubles tenus en location par l'Institut, voit sa demande rejetée par de décisifs moyens de droit.

Si le législateur a condamné les congrégations à payer la taxe de 3 0/0, taxe exorbitante, sur le prétendu revenu des immeubles dont elles sont propriétaires, il n'a pas été jusqu'à dire, en effet, que cet impôt serait perçu sur les locaux simplement tenus en location.

Dans l'espèce, c'est précisément pour des biens loués que des Frères des écoles chrétiennes étaient mis en cause et, pour les deux maisons qu'ils ont à bail, rue Saint-Antoine, 212, et rue Raynourard, 72, on ne leur réclamait rien moins que la bagatelle de 4,860 fr. C'étaient, disait-on, des biens « occupés » selon le vœu de la loi.

Grâce à M<sup>e</sup> Chauffard, qui a éloquentement

comment les textes, la Cour de cassation a mis à néant le jugement rendu par le tribunal de la Seine.

Désormais, la taxe d'exception ne pourra être établie sur les locaux loués ou prêtés aux religieux.

Cet arrêt mérite d'être retenu, car il fixe la jurisprudence et il donne à bien des congrégations la possibilité de faire échec aux prétentions exorbitantes du ministre des finances.

V. TAUNAY.

## Chronique Locale ET DE LOUEST

### TEMPÉRATURE

Enfin, la pluie est venue.

Après quelques tentatives de chute survenues dans le courant de la semaine passée, cette bienfaisante pluie s'est mise à tomber sérieusement hier dans l'après-midi, et ne cesse depuis lors que par intervalles plus ou moins longs.

Il faudrait plusieurs jours encore de cette pluie fine pour détrempier un sol si longtemps asséché par le vent d'est.

Le baromètre qui continue à baisser fait présumer que le temps va rester pluvieux.

Le vent se maintient au sud.

### GRATIFICATION AUX POMPIERS DE SAUMUR

La compagnie d'assurances « La Nationale » a accordé aux Sapeurs-Pompiers de la ville de Saumur une somme de trente francs, à titre de gratification pour le zèle qu'ils ont montré à l'incendie survenu à Bagneux, dans la nuit du 18 février 1891.

Le capitaine commandant les Sapeurs-Pompiers remercie bien sincèrement la compagnie « La Nationale » de sa bienveillante attention.

Le capitaine commandant la compagnie,  
HUBERT.

### THÉÂTRE DE SAUMUR

Nous rappelons à nos lecteurs que ce soir aura lieu la première représentation de la *Basoché*, opéra-comique en trois actes.

Nous y entendrons M<sup>me</sup> Cheminade et Gréteaux, ainsi que MM. Deruy, Sureau-Bellet, Quenlain et Gréteaux.

Nous serions bien trompé si le billant opéra n'obtenait pas sur notre scène le même succès qu'à Angers, à Paris et partout où il fut représenté.

### AVIS

A compter du 4<sup>er</sup> MAI 1891, les cinq Études de Notaires de Saumur seront, sans exception, complètement fermées les dimanches et jours de fête, sauf pour les adjudications et testaments urgents.

### Feuilleton de l'Écho Saumurois

## L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

### IV

#### SOUS UNE PORTE

La soirée fut triste chez les Marchand. Emmanuel essaya en vain de déridier la physionomie de ses parents. Voyant qu'ils ne répondaient pas à ses agaceries, il finit par s'endormir, et Céline, sans le réveiller, l'emporta pour le coucher. Quand elle revint, elle trouva son mari qui, tout en fumant une cigarette, portait alternativement les yeux sur les gravures accrochées à la muraille, sur la crédence Louis XV, le canapé et le bureau d'acajou.

— Est-ce que tu dresses l'inventaire du mobilier? demanda-t-elle un peu moqueuse.

— Je pense à la peine que j'éprouverais, s'il fallait me séparer de ces objets dont chacun me rappelle un succès littéraire. Cette statue de Méphistophélès, je l'ai achetée lors de l'impression de mes premiers articles dans les petits journaux, le *Glanneur*, le *Roulier* et le

### NOMINATIONS DANS LA MAGISTRATURE

M. Ris, président du tribunal de Chinon, est nommé président du tribunal de Tulle.

M. Chanaigne, procureur de la République à Gien, est nommé président du Tribunal de Chinon.

M. Robert de Massy, juge suppléant à Loches, est nommé substitut à Montargis.

### ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE D'ANGERS

Une session d'Examens pour la réception des Officiers de santé et Sages-Femmes de 2<sup>e</sup> classe s'ouvrira au mois d'avril prochain, à l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie d'Angers.

Les candidats doivent se faire inscrire au *Secrétariat de l'École*, à Angers, chez M. le Docteur JAGOT, rue d'Alsace, 4, du 5 au 20 mars. Le registre d'inscription est clos ledit jour, afin que les listes des candidats, dont l'inscription est régulière, soient adressées immédiatement au Président de la session d'Examens, qui fixera le jour où commenceront les opérations des Jurys.

Un *Bulletin de versement*, déterminant la somme à percevoir, sera délivré à l'étudiant.

Sur la production de ce *Bulletin de versement*, les droits seront reçus à la caisse de M. le Percepteur de la Division Est d'Angers, 34, rue Proust, de 9 heures du matin à 3 heures.

Les familles des Étudiants qui suivent les cours des établissements d'enseignement supérieur des autres départements ont la faculté d'effectuer aux Caisses des Trésoriers payeurs généraux et des Receveurs des finances, les versements des droits à recouvrer. Ces versements auront lieu sur la production du *Bulletin de versement*, et il en sera délivré un récépissé que les ayants droit produiront au *Secrétariat de l'École*.

Angers, le 3 mars 1891.

Le directeur, LEGLUDIC.

### LE PERCEPTEUR DE CHALONNES

L'information que le *Ralliement* a donnée touchant cette affaire se trouve confirmée.

M. Lafolley fils a écrit à M. Tournus, trésorier-payeur général, et lui a envoyé les clefs de la maison et de la caisse. Puis tous, père, mère et fils sont partis pour Paris.

L'interimaire envoyé a trouvé tout en ordre. La caisse contenait plus de deux mille francs. Il n'y a aucun déficit.

On ne sait quelles conjectures faire sur cette disparition.

M. Lafolley est âgé d'une cinquantaine d'années.

### DOUBLE ASSASSINAT

Judi dernier, le parquet de Loches était avisé de la découverte d'un double assassinat

au village de la Place, commune de Tauxigny, canton de Loches (Indre-et-Loire).

Les époux Delhommais, vieillards septuagénaires, avaient été trouvés morts dans leur domicile, couverts de nombreuses blessures.

La femme Delhommais, surtout, était horriblement mutilée. On n'a retrouvé, dans la maison, que ses deux jambes et une partie du tronc.

Le reste a disparu, sans que l'on sache si l'assassin est l'auteur de cette disparition ou si la pauvre femme a été dévorée par des chiens errants.

La mort, d'après les constatations médicales, devait remonter à quatre ou cinq jours.

Les époux Delhommais passaient pour avoir quelques économies; le vol est donc le mobile de ce double crime.

Comme ces malheureux vivaient très retirés et que l'on passait quelquefois plusieurs jours sans les voir au dehors, surtout en cette saison, on ne s'était pas préoccupé de leur disparition subite.

Ce fut seulement en la voyant se prolonger que des voisins pénétrèrent dans la maison et trouvèrent les corps mutilés et en partie décomposés.

Les magistrats de Loches ont fait une première enquête sur le lieu du crime.

Une arrestation, nous dit-on, a été opérée. L'émotion dans tout le pays est considérable; on se rappelle l'assassinat commis, il y a quatre ans, presque au même endroit, sur la personne du sieur Rossignol.

La justice déploie la plus grande activité; elle espère obtenir bientôt des résultats satisfaisants pour l'opinion publique, très surexcitée par ce crime abominable.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette lugubre affaire, qui rouvre la série sanglante qu'on croyait définitivement close en Indre-et-Loire. (*Messageur d'Indre-et-Loire.*)

### UN VOL DE VINGT MILLE FRANCS

Un vol considérable a été commis, pendant la nuit de mardi à mercredi, dans un hôtel de Craon (Mayenne).

Un voyageur, qui avait, avec lui, plusieurs malles, était descendu dans cet hôtel depuis trois jours. Il ne quittait pas sa chambre, se disant fort souffrant, et il se nourrissait exclusivement de lait.

Mardi, arrivèrent dans le même hôtel M. Lesguillon, propriétaire-herbager à Pont-l'Évêque, et son beau-frère. Ils retinrent une chambre et allèrent faire un tour en ville. — Ils rentrèrent le soir.

M. Lesguillon était porteur d'une somme de 20,000 fr. en billets de banque et son beau-frère avait 12,000 fr. Avant de se coucher, ils eurent la précaution de mettre chacun leur portefeuille sous leur oreiller.

Or, dans la journée, le voyageur qui se prétendait malade était entré, avec une fausse-clef, dans la chambre qu'avaient retenue M. Lesguillon et son beau-frère, et il s'était couché sous le lit.

Quand les deux hommes furent endormis, il enleva le portefeuille à M. Lesguillon, remplaça les billets de banque par deux journaux pliés, remit le portefeuille sous l'oreiller et s'esquiva.

Le vol ne s'aperçut du vol dont il avait été victime que dans la journée de mercredi, quand il voulut payer les bœufs qu'il avait achetés.

Les soupçons du maître d'hôtel se portèrent aussitôt sur le prétendu malade... On monta dans sa chambre; il avait disparu. — On ouvrit ses malles, elles étaient vides.

NANTES. — Vendredi soir, un jeune homme, nommé Eugène Lemonnier, se présentait à l'*Hôtel de France* et demandait une chambre. Pendant toute la nuit ce fut un tapage épouvantable; il brisait et cassait tout, poussait d'horribles clameurs.

Samedi matin, le gérant de l'hôtel lui fit présenter sa note et le pria d'aller chercher un gîte ailleurs. Sur son refus de sortir et de payer, un garçon courut chercher des agents qui l'emmenèrent au poste.

Durant le trajet, Lemonnier tira un stylet caché dans sa canne et le plongea dans le dos d'un des sergents de ville, qui tomba en criant: « Assassin, je suis mort! » Un commissionnaire se jeta sur le meurtrier, et prêtant main forte à l'autre agent conduisit Lemonnier au commissariat.

Le blessé fut transporté dans une pharmacie, où un médecin constata que le poumon était perforé. Pendant ce temps, le Parquet était prévenu et se transportait au poste de police, où Lemonnier se tenait sombre dans un coin, avec un air de fou.

Après un interrogatoire sommaire, il a été écroué à la prison.

Un détail: il y a quelques semaines, son père portait un violent coup de canne à épée à un garçon de café qui refusait de le laisser sortir sans payer. Tout porte à croire que l'on a affaire à un aliéné.

Le malheureux agent Jaillard, la victime, est un des meilleurs sujets de son administration. Il est père de famille. Son état est désespéré.

### UNE EXPOSITION AU MANS

Le 23 avril prochain, une Exposition générale alimentaire de produits naturels, ainsi qu'un grand Concours culinaire s'ouvrira au Mans.

Les instruments aratoires, viticoles et agricoles seront admis.

Pour renseignements, s'adresser: à l'organisateur.

*Carrefour*. Les carreaux de faïence persane qui entourent le buste de cire, je me les suis payés sur les bénéfices des *Mémoires d'une fiancée*. Cette crédence Louis XV a pris place dans mon cabinet après le dixième mille de la *Lutte pour la vie*.

— Pourquoi te séparerais-tu de ces souvenirs?

— Si je ne peux pas payer ces malheureux dix mille francs, on vendra mon mobilier.

— On ne le vendra pas. J'ai trouvé un moyen. Va demander à Louis Talbot de l'avancer cette somme. Ses affaires prospèrent, il peut te la prêter et ne te la refusera pas.

— Y penses-tu, Céline? Demander de l'argent à Louis! Mais ce serait le prier de me payer les services que je lui ai rendus autrefois!

— Il a l'esprit trop bien fait et connaît trop la délicatesse pour envisager ta démarche à ce point de vue. N'est-il pas juste qu'il t'aide un peu, toi, qui as tant fait pour lui!

Marchand réfléchit quelques minutes, puis répondit:

— J'irai demain matin.

Le lendemain, 13 septembre, jour de l'échéance, Marchand partit pour le boulevard

Montparnasse où Talbot avait ses ateliers. Mais plus il approchait, plus ses jambes lui semblaient devenir lourdes. Il se répétait: Je vais réclamer le paiement en argent d'une dette de reconnaissance. Au fur et à mesure qu'il avançait, son courage défaillait, sa résolution l'abandonnait, si bien que, quand il aperçut la maison, il tourna brusquement les talons et revint rapidement sur ses pas.

— Que veux-tu? répondit-il à sa femme qui lui reprochait son indécision, j'ai souvent rendu service aux autres, et j'éprouve un plaisir sincère à obliger quelqu'un, mais je n'ai jamais su ce que c'était que de demander, et j'éprouve à commencer ce métier à mon âge, une répugnance que tous mes raisonnements ne peuvent vaincre.

— Le garçon de banque est venu, pendant ton absence, présenter les effets, dit-elle simplement. Je l'ai renvoyé. Demain, l'huissier viendra.

Elle se tut quelques minutes, réfléchissant, puis, semblant avoir pris son parti, elle parla d'autre chose.

Après le déjeuner, elle sortit pour aller aux magasins du Tout-Paris faire quelques emplettes. Elle emmena Emmanuel et la bonne,

laissant Marchand seul à la maison. Elle n'avait parlé à son mari que des achats qu'elle projetait, et ne lui avait pas dit un mot de son projet, dans la crainte qu'il ne s'opposât à son exécution. Elle eut rapidement choisi ce qu'il lui fallait aux étalages du magasin de nouveautés et se rendit chez Louis Talbot. Elle ne le trouva pas. Il était parti tout au matin pour visiter, en ville, les différents chantiers où travaillaient ses ouvriers. Elle écrivit sa demande d'un prêt de dix mille francs dans une lettre qu'elle laissa au comptable, en le priant de la remettre à Louis Talbot dès qu'il rentrerait. Elle revint rue Fondary, le cœur plus léger, et trouva Marchand qui, trop inquiet pour composer, se livrait à un travail fastidieux de copiste, transcrivant au net pour l'imprimeur les premiers chapitres d'un nouveau roman. Elle lui rendit compte de sa démarche et, sans la louer ni la blâmer, ému, il l'embrassa.

— Louis rentre d'habitude à ses ateliers vers six heures, dit-il. On lui remettra la lettre immédiatement, et, comme tu lui demandes une prompt réponse, il sera sans doute ici vers sept heures, à moins qu'il ne vienne seulement après son dîner.

— On, reprit-elle, que, n'ayant pas dix

sateur général, 19, rue Jacques Dulud, à Neuilly (Seine).

## La Société de secours aux blessés

Dans notre numéro de samedi, nous avons parlé de la messe annuelle de *Requiem* que la Société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer (Croix-Rouge Française) a fait célébrer à Paris, en l'église Saint-Sulpice.

On sait que cette très intéressante Société a pour objet de concourir, par tous les moyens en son pouvoir, au soulagement des blessés et des malades sur le champ de bataille, dans les ambulances et dans les hôpitaux.

D'après le décret du 3 juillet 1884, l'intervention de la Société consiste, en temps de guerre :

1° A créer dans les places de guerre et les localités qui lui sont désignées par le ministre de la guerre ou les généraux commandant le territoire, suivant le cas, des hôpitaux destinés à recevoir des blessés et des malades appartenant aux armées ;

2° A prêter son concours au service de l'armée, en ce qui concerne les trains d'évacuation, les infirmeries de gares et les hôpitaux auxiliaires du théâtre de la guerre.

Considérée dans ses rapports avec l'Etat, la Société est représentée :

A l'intérieur, auprès du ministre de la guerre et du ministre de la marine et des colonies, par M. le président de la Société qui, ainsi qu'on le sait, est le maréchal de MacMahon ;

Dans chaque région de corps d'armée : par un délégué régional, officiellement accrédité auprès du général commandant le corps d'armée, ainsi qu'auprès du vice-amiral commandant en chef, pour chacun des arrondissements maritimes ;

Pendant la guerre : par un délégué d'armée, dans chaque armée, ou corps d'armée.

La création de cette Société remonte à 1863. C'est, en effet, en novembre 1863 que la Société arrêta, avec le concours des plus hautes autorités militaires, les grandes lignes d'une organisation générale, et prit une grande place parmi les sociétés de secours européennes.

On sait les immenses services que cette œuvre, vraiment patriotique, rendit en 1870 jusqu'en février 1871, et la part considérable qu'elle prit à l'érection de sépultures consacrées à la mémoire des soldats morts sur le champ de bataille.

Depuis le retour de la paix, l'activité de la Société ne s'est pas ralentie un seul instant.

Elle secourt les blessés du passé et organise pour les blessés de l'avenir des moyens de salut.

Aux victimes de la guerre elle a donné jus-

qu'à aujourd'hui, sans compter quelques milliers d'appareils de prothèse, plus de deux millions d'allocations.

Ses études sur le perfectionnement des éléments du matériel sanitaire ont fait tant de progrès dans cette voie, que la Société a été maintes fois récompensée, dans nos concours régionaux ; elle obtint un grand diplôme d'honneur aux Expositions universelles de Vienne, en 1873, et de Paris en 1878, et enfin le Grand-Prix, à notre dernière Exposition de 1889.

En dehors de tous les services généraux rendus qui constituent en quelque sorte le fonctionnement normal, la Société a pris part au soulagement des blessés et des malades dans les dernières expéditions françaises.

Aux ambulances du Tonkin et de Madagascar, du Sénégal et du Dahomey, elle a déjà fait parvenir en objets extra-réglementaires, ou distribué en allocations à des rapatriés, plus de 564,000 francs.

Au point de vue des rapports internationaux, la Société sut toujours montrer qu'elle n'oubliait pas les services rendus à la France dans ses jours d'épreuves.

En 1878, notamment, elle fit parvenir aux blessés des armées russes et ottomanes 400,000 francs de dons, produit d'une souscription publique.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 mars 1891.

Séance terne et cours assez discutés. Le 3 0/0 s'inscrit à 95.42 ; le 4 1/2 0/0 à 105.17. On traite la Banque de Paris en grande ferme à 327. La Société Générale se consolide au cours de 516.25.

Le Crédit Lyonnais s'échange à 810, prix d'achat très avantageux. Le Crédit Foncier fait 4,282.

Nous retrouvons la Banque d'Escompte très bien tenue à 562. On annonce la signature du décret prorogeant la concession du chemin de fer de Valladolid à Ariza qui appartient, comme on sait, à la Banque d'Escompte et au Crédit Mobilier.

Le Crédit Mobilier, toujours très actif, finit à 142.

La Compagnie Générale Transatlantique reste en bonnes tendances à 615.

La Banque Russe et Française est ferme à 375.

La part Tour Eiffel a des demandes à 375. L'emprunt statutaire auquel va procéder le 16 mars prochain le Crédit Foncier de Tunisie porte sur 15,690 obligations de 500 fr. 3 0/0. Le prix d'émission est de 325 fr., soit net 318.90, et l'intérêt annuel de 15 fr. L'affaire offre, d'autre part, des garanties très sérieuses puisque le Crédit Foncier de Tunisie ne fait que des opérations de prêts sur première hypothèque, ne comportant qu'une sortie relativement faible de capitaux et pour une durée très courte.

L'action Podiafra voit d'assez nombreuses négociations aux environs de 40 fr.

La Silver Gance est également demandée à 25.

L'action des charbonnages d'Urikany s'est élevée, sur la nouvelle du succès obtenu par le

cadées, l'inquiétude qui le tourmentait :

— Dix mille francs à payer !... Demain l'huissier, le protêt !... J'ai quatre à cinq cents francs à la maison... une goutte d'eau dans la mer !... Allons ! courage !... quand même !... Le salut peut me venir d'où je ne l'attends pas. D'ailleurs, Louis n'a pas encore répondu et je compte sur lui.

Ayant ainsi, en parlant tout haut, dissipé un peu son ennui, il se sentit plus calme et se disposa à rejoindre sa femme, après avoir, comme il en avait l'habitude chaque soir, en bon maître de maison, fait son tour dans l'appartement pour s'assurer que tout était en ordre et qu'il n'y avait à craindre ni le feu ni les voleurs. Puis il prit ses clefs pour fermer la porte de l'escalier. Il aperçut alors un coin de papier blanc qui passait sous la porte. Il se baissa et le tira. C'était une enveloppe sans rien d'écrit, mais que gonflait un contenu assez volumineux. Il la décacheta et en tira une liasse de billets de banque de mille francs. Il les compta. Il y en avait dix. Il se précipita dans la chambre à coucher.

— Céline ! Céline ! dit-il.  
— Quoi ? Qu'y a-t-il ?  
— Tiens !

syndicat français, de 215 à 225 fr.  
Les Chemins Economiques sont à 427.50.

## CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 8 Mars 1891.

Versements de 141 déposants (20 nouveaux), 44,227 fr. 39.

Remboursements, 38,281 fr. 08.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

## PRÉVISION LOCALE DU TEMPS D'APRÈS LES VARIATIONS DU BAROMÈTRE

Quand le baromètre, après avoir été haut, commence à descendre, il y a généralement, douze heures après, un changement dans la direction du vent, changement qui a lieu sans pluie ou avec très peu de pluie.

La pluie arrive douze heures après que le baromètre s'est arrêté dans son mouvement de baisse. S'il se maintient bas, la pluie persiste et le beau temps ne revient que dix à douze heures, et quelquefois quinze à dix-huit heures après le moment où le baromètre a commencé à remonter régulièrement.

Si, en restant bas, il fait de petites oscillations, le mauvais temps continue avec alternatives de pluie et d'éclaircies qui suivent les oscillations à des intervalles plus courts que douze heures.

Si le baromètre en baisse, sitôt après avoir atteint le point le plus bas, se met à remonter d'une manière constante et régulière, la pluie survenue douze heures après le minimum ne durera pas et fera place au beau temps.

Une remonte lente et persistante annonce un beau temps sûr et persistant.

Une remonte rapide présage un beau temps de peu de durée et, dans ce cas, la pluie arrive souvent avant que douze heures se soient écoulées depuis le minimum de la baisse précédente.

Une descente persistante par un vent du sud, régnant depuis plus de douze heures, annonce un vent du sud violent.

Pendant cette baisse, une chute brusque présage une bourrasque.

Le baromètre annonce les orages d'été ; mais comme ils sont souvent d'une étendue restreinte, ils peuvent n'éclater que dans le voisinage.

Quand le beau temps est ramené par le vent du sud, il n'est pas de longue durée.

Dans une longue série de beaux jours, le baromètre peut osciller sans qu'il tombe de pluie.

Dans une série de jours pluvieux, les moindres variations ramènent la pluie.

Enfin, la constatation de la hauteur absolue du baromètre importe moins que l'étude des variations de cette hauteur.

S'il est vrai d'une manière générale que, quand il fait beau, le baromètre est haut, et qu'il est bas quand le temps est mauvais, cependant on doit considérer les indications du baromètre seulement comme relatives, et il peut arriver, par exemple, que le baromètre restant toujours « au-dessus de variable », la pluie survienne, s'il y a un petit mouvement de baisse suivi d'un mouvement de hausse.

Quelle différence y a-t-il entre un gendre et un navigateur ?

Réponse. — C'est que le navigateur aime la belle mer.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

### Semaine Sainte et Fêtes à Séville

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte, du 22 au 28 mars, et de la Foire et des Fêtes qui auront lieu à Séville, du 18 au 22 avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera, du 10 mars au 15 avril inclus, au départ de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets aller et retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 fr. par place, avec faculté d'arrêt à divers points de parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 5 mai inclusivement et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Espress jusqu'à Madrid, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

## PILULES SUISSES !

Le médicament le plus populaire de France.

## Théâtre de Saumur

Direction : SUREAU-BELLET

LUNDI 9 Mars 1891

## LA BASOCHE

Opéra-comique en 3 actes, de M. A. Carré, musique de A. MESSAGER.

1<sup>er</sup> acte : Une place publique de Paris en 1514.

2<sup>e</sup> acte : La grande salle de l'hôtellerie du Plat-d'Étain.

3<sup>e</sup> acte : Chez le roi Louis XII. Les deux Reines.

DISTRIBUTION. — Clément Marot, clerc de la Basoche, MM. Deruy ; le duc de Longueville, Queulain ; Jehan Leveillé, clerc de la Basoche, Gréteaux ; Roland, clerc, Sureau-Bellet ; Guillot, hôtelier, V. Julien ; Louis XII, roi de France, Destez ; le chancelier de la Basoche, Vienne ; l'écuyer du roi, Sylve ; le grand prévôt, Beaumont ; le veilleur de nuit, Pascaud ; Marie d'Angleterre, femme de Louis XII, Mes Cheminade ; Colette, femme de Clément Marot, Gréteaux ; première jeune fille, Détaille ; Deuxième jeune fille, Bloch.

Clercs, béjaunes, dignitaires de la Basoche, seigneurs et dames de la cour, sergents de la prévôté, jeunes filles, peuple.

L'action se passe à Paris en 1514.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/2.

## GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Mardi 10 et jeudi 12 mars, *Lohengrin*.  
Vendredi 13 mars, *Faust*, avec M<sup>me</sup> Krauss, de l'Opéra.

Peu de médicaments pectoraux pourraient fournir en leur faveur des attestations aussi imposantes par leur nombre et par la valeur des médecins illustres qui les ont données, que la *Pâte Regnaud* ; et, lorsqu'on peut citer, entre autres, MM. Récamier, médecin de l'Hôtel-Dieu ; Bouillon-Lagrange, directeur de l'école de Pharmacie ; Parisel, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine ; de Guise, chirurgien chef de l'hospice de Charenton ; Dr Doin, médecin de la société de prévoyance, etc., etc., on ne saurait être plus exigeant.

## AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique. Ne pas acheter sans comparer les prix.



Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon.

Évitez les contrefaçons étrangères.  
J. SIMON, Rue de Provence, 36, PARIS.  
Rue de Béarn, 41, LYON.

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 7 MARS 1891

Froment-commerç.	21 75	Boeuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	21 34	Veau	2 —
Métail	17 55	Mouton	2 40
Seigle	13 80	Porc	1 60
Orge	14 59	Poulets la couple	4 —
Avoine	10 50	Dindonneaux	14 —
Sarrasin	—	Canards	6 —
Haricots blancs	30 —	Oies	11 —
Haricots rouges	28 —	Beurre le kilog.	2 70
Fèves	—	(Eufs la douzaine	0 75
Noix	17 —	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	—	780 kilog.	65 —
Sal les 100 kil.	15 —	Luzerne	65 —
Son	16 —	Paille	30 —
Pommes de terre,	12 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
la barrique,	—	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	39 —
Farine, la culasse de	—	les 52 kilog. 500	37 —
157 kilog.	64 —	id. 2 <sup>e</sup>	35 —
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	id. 3 <sup>e</sup>	35 —
id. 2 <sup>e</sup> id. Of. 36 66	—	Charbon de bois, les	16 —
id. 3 <sup>e</sup> id. Of. 35	—	100 kilog.	4 50
		Charbon de terre	—

Cours des Vins

Rouges.		
Souzy et environs	la barrique	150 à 200
Champigny	—	150 à 200
Varrains	—	150 à 200
Bourgueil	—	160 à 200
Restigné	—	150 à 200
Chinon	—	130 à 150

Blancs.		
Coteaux de Saumur	la barrique	200 à —
Ordinaires, environs de Saumur	—	135 à 140
Saint-Léger et environs	—	120 à 130
Varrains et environs	—	135 à 140
Le Puy-Notre-Dame et environs	—	115 à 120
La Vienne	—	115 à 120

Cidre de Bretagne	la barrique	40 à 45
Cidre de Normandie	—	45 à 50
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre	66
Vinaigre de vin	—	24

MARCHÉS

CHINON, 5 mars

Farines, les 157 kil., 56 fr. — Froment, l'hect., 21 25. — Orge, 12 fr. — Avoine, 9 50. — Haricots de Soissons, 27 fr. — Foin, les 100 kil., 8 fr. — Paille, 4 fr. — Bois à brûler, le stère, 14 fr. — Fagots, le cent, 90 fr. — Boeuf, le kil., 1 80. — Veau, 1 80. — Mouton, 2 fr. — Porc, 1 60. — Veaux sur pieds, le kil., » 90. — Eufs, la douzaine, » 70. — Poulets, la couple, 4 25. — Oies, 10 fr. — Beurre, le kil., 2 40.

BRISSAC, 5 mars.

Froment, le d.-dècal., 4 fr. — Seigle, 2 60. — Orge, 2 75. — Avoine d'hiver, 2 05; été, 4 90. — Noix, 3 90. — Foin, la charretée (1,050 kil.), 80 fr. — Paille, la charretée, 40 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 40. — Eufs, la douzaine, » 65. — Vin rouge, la barrique, 110 fr. — Vin blanc, la barrique, 130 fr.

BEAUFORT, 4 mars.

Froment, double-dècal., 4 10. — Seigle, » 90. — Avoine, 2 20. — Pommes de terre, » 90. — Noix, 3 50. — Foin, la charretée, 78 fr. — Paille, 42 fr.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

FROMENT		AVOINE	
Angers,	de 20 50 à » » »	de 9 50 à 10 » »	
Saumur,	de 20 50 à 21 » »	de 10 50 à » » »	
Cholet,	de 20 50 à » » »	de » » à » » »	
Baugé,	de 20 » à 20 50	de 9 50 à 10 » »	
Segré,	de 20 » à » » »	de 10 » à » » »	
Beauregard,	de 20 » à » » »	de 9 50 à 9 75	
Montfaucon,	de 20 » à » » »	de 9 50 à 10 » »	
Montrevaux,	de 20 » à » » »	de 9 50 à 10 » »	
Chemillé,	de 20 » à » » »	de 10 25 à » » »	
Champloceaux,	de 20 » à » » »	de 9 50 à 10 » »	
St-Florent-le-Vieil,	de 20 » à » » »	de 9 50 à 10 » »	
Vihiers,	de 19 50 à 20 » »	de 10 » à » » »	
Brissac,	de 20 » à » » »	de 10 » à » » »	
Chalonnnes,	de 20 » à » » »	de 9 75 à » » »	
Doué,	de 20 50 à 21 » »	de 10 » à 10 50	

Étude M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A Louer de suite LA PROPRIÉTÉ NICHANX**  
Située à Dampierre.  
Comprend : JOLIE MAISON avec JARDIN et servitudes.  
S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
Pour le 24 Juin 1891  
**UNE MAISON**  
Avec Remise, Écurie et Jardin  
Située à Saumur, rue de l'Abreuvoir, n<sup>o</sup> 14.  
S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

**A AFFERMER UN PRÉ**  
Entouré de murs, avec Abreuvoir  
Situé à Bagneux  
Contenant 77 ares environ.  
S'adresser au bureau du journal.

**A louer présentement MAISON AVEC JARDIN**  
Située au Clos-Bonnet  
S'adresser à M. LECLUSE, Saumur, ou à M. BUREAU. (114)

**A Louer présentement MAISON**  
Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n<sup>o</sup> 12.  
S'adresser à M. FAYARON, rue de la Comédie. (822)

**A LOUER**  
POUR LA SAINT-JEAN 1891  
**Maison avec Jardin**  
ÉCURIE, REMISE  
Rue Fardeau, n<sup>o</sup> 19.  
S'adresser à M. BUREAU ou à M. LECLUSE. (118)

**A LOUER**  
**L'Auberge de la Fidélité**  
Ancienne Auberge Lamoureux  
AVEC TOUT SON MOBILIER  
Située rue de Bordeaux, 42.  
S'adresser à M. BRARD-LAMOUREUX, qui l'habite. (128)

**M Gaston BAZILLE,**  
propriétaire, ANCIEN SÉNATEUR, Grand-Rue, n<sup>o</sup> 11, à Montpellier, vend à de très bonnes conditions, boutures et racines des divers Riparia, Gloire, Tomenteux, etc., des Violla, Solonis, Rupestris, Jacques, des Saint-Sauveur, plants d'Aurelle, et de tous les Hybrides Bouschet, provenant exclusivement de son domaine de Saint-Sauveur.

**BAZAR A CÉDER**  
Au centre de la ville d'Angers  
S'adresser à M<sup>e</sup> GRELAT, notaire.

**A CÉDER**  
Magasin de Mercerie  
Et de Bonneterie  
Situé dans un bon quartier de la ville.  
S'adresser au bureau du journal.

**Vacances de Pâques** Excursions en Italie, à forfait et à prix réduits, à partir de 410 fr. en 2<sup>e</sup> cl., et 480 fr. en 1<sup>re</sup> cl., départ le 23 mars. Durée 17 et 21 jours.

**EXCURSIONS** 18 mars, Algérie et Tunisie. 21 mars, dans toute l'Italie et sur les lacs. 17 avril, Espagne, Portugal, Tanger, Gibraltar. 27 avril, Grèce, Turquie, Bulgarie, Serbie, Roumanie, Hongrie, Autriche, Tyrol.  
**COUPONS D'HOTEL, BILLETS** de chemins de fer directs, circulaires, à itinéraires facultatifs, simples et collectifs, délivrés le jour de la demande.  
**Agence LUBIN,** 36, boulevard Haussmann, PARIS. Renseignements gratuits.

**Si vous voulez rire**  
Demandez curieux catalogue de livres galants, envoyé franco sous enveloppe contre 0.50 c. timbres.  
V. CROMBRUGGE, éditeur, Amsterdam (Hollande).

Les Mélodies sacrées

(4<sup>e</sup> année), journal de Musique religieuse, dirigé par l'abbé CONTENSOU, maître de chapelle de la cathédrale de Montauban. — Le plus utile pour le clergé, les communautés, les paroisses ; donnant mensuellement : 1<sup>o</sup> Œuvres de chant, cantiques, motets, messes, etc., 3 fr. par an. — 2<sup>o</sup> Pièces pour harmonium, faciles et brillantes, pour toutes les parties de l'office : 3 fr. par an. — Les 2 séries avec prime; le *Courrier de Saint-Grégoire*, revue mensuelle de musique sacrée : 6 fr. par an. Primes diverses, réduction sur musique du catalogue du journal.

Abonnements d'avance partant du 1<sup>er</sup> janvier, par mandat-poste à M. FORESTIÉ, imprimeur-éditeur, à Montauban. Spécialité d'impressions musicales.

Offres et Demandes

**Un jeune homme** désire se placer soit comme groom ou valet de chambre. Bonnes références.  
S'adresser au bureau du journal.

**ON DEMANDE un Concierge** pour grille de parc.  
S'adresser au château de Candes, par Montsoreau. (148)

Une maison de commerce de Saumur demande un **REPRESENTANT** sérieux pour les environs.  
S'adresser au bureau du journal.

**PLACEMENT SÉRIEUX** Ces trois conditions essentielles sont indiquées par le COMPTOIR DÉPARTEMENTAL 86, r. de Richelieu, Paris  
**PLACEMENT RÉMUNÉRATEUR**  
**PLACEMENT GARANTI**

**COFFRES-FORTS** TOUT EN FER Pierre HAFNER  
4<sup>es</sup> MÉDAILLES D'OR aux EXPOSITIONS UNIVERSELLES de 1878 et 1889  
12 & 14, PASSAGE JOUFFROY  
Envoi FRANCO de DESSINS et PRIX-COURANTS

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'il est seul privilégié pour Saumur du **NOUVEAU SYSTÈME PERFECTIONNÉ** au moyen duquel on écrit en même temps  
**La Lettre et la Copie**  
sans presse, sans papier à copier et sans encre spéciale.  
Ce procédé est appelé à rendre les plus grands services au commerce et dans les bureaux. L'expérience simple et facile est faite par chaque acheteur lui-même.  
**Prix : UN FRANC**  
Reproduction instantanée des télégrammes, lettres, cartes postales, plans, ainsi que des feuillages d'après nature, dessins de broderie, etc. Gros et détail.  
**PILLET-BERSOULLE, Pianos-Musique, Saumur**

ÉPICERIE CENTRALE

CAVES DE LA MAISON P. ANDRIEUX  
VINS EN CERCLES & EN BOUTEILLES  
Tous les Vins et Spiritueux sont vendus droits payés.

VINS ROUGES (droits payés)	Le litre	1/2 barrique	la barrique	l'hect. Saumur (France)
Vins d'Algérie (province d'Oran).....	» 45	45 »	88 »	76 »
— (11 degrés).....	» 50	55 »	105 »	95 »
— (supérieurs vieux).....	» 60	62 »	115 »	105 »
Vins de pays extra.....	» 70	75 »	130 »	120 »
Petites côtes (Bordelais).....	» 80	82 »	155 »	140 »
Fronsac (Bordeaux)..... la bouteille	1 »	90 »	170 »	155 »

**VINS BLANCS (droits payés)**  
Vins d'Anjou ..... » 50 55 » 100 » 90 »  
Vins d'Anjou supérieurs..... » 60 65 » 120 » 110 »  
Vins de Vouvray supérieurs..... » 80 80 » 145 » 135 »  
Vins de Graves ..... » 80 80 » 155 » 140 »

Les vins en pièces sont vendus logés. Les pièces facturées à part 5 francs, les 1/2 pièces 4 francs sont reprises au prix compté, si elles sont en bon état.

**Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre**  
Ancienne Maison GUÉRINEAU  
**LIGNAIS, SUCC<sup>R</sup>**  
Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR  
Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50  
Excellents vins rouges et blancs  
Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.  
**PENSION DEPUIS 60 FR.**  
SALONS & CABINETS PARTICULIERS  
Diners sur commande  
**PRIX MODÉRÉS**

**ÉPICERIE PARISIENNE**  
Imbert et Fils  
33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 33  
Petits pois, 1/2 b<sup>e</sup> 50, la b<sup>e</sup> 85  
— très fins — 85 — 1.50  
Haricots verts — 50 — 85  
— très fins — 80 — 1.45  
Asperges entières, 1.30 et 1.75  
Cèpes, Macédoines, Tomates, etc.  
Sarlines à l'huile, depuis... 45  
— sans arrêtes... 85 et 1.40  
Filets de harengs... 50 et 90  
Thon mariné... 75 et 1.40  
Maquereaux au naturel... 1.20  
Royannes à l'huile... 70  
Goûtez : Le Tapioca granulé de l'île Bourbon, le seul d'origine française et d'importation directe, le ballotin de 250 grammes 0.65.

**LEON FRESCO**  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
68, Quai de Limoges  
SAUMUR  
**Prix Modérés**  
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.